

Albi, le 11 octobre 2018

à Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
69 avenue Maréchal Foch
81013 ALBI Cedex 9

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Depuis la dernière rentrée, nombre d'enseignants nous font part des nombreuses sollicitations dont ils font l'objet. En effet, faire son travail de directeur, d'enseignant, avec le plus de professionnalisme et d'investissement possible, devient difficile à gérer au quotidien.

Il est important que vous puissiez transmettre un message fort de confiance et de soutien aux enseignants qui ne comptent pas leurs heures pour faire avancer au mieux leurs classes et leurs écoles.

L'énumération ci-dessous, non exhaustive, vous permettra peut-être de mieux appréhender notre demande :

Lors des premières réunions de directeurs, il a été dit que ceux-ci devaient assurer cette année 18 h d'animations pédagogiques comme l'ensemble des enseignants du département contrairement aux années précédentes où les heures de réunions pouvaient en partie être déduites des animations pédagogiques, l'idée étant d'instaurer un climat de confiance réciproque.

En effet, par l'exemple de quelques directeurs, nous savons déjà que :

- Réunions de directeurs : 3x2h soit 6h, au minimum dans l'année, bien dépassées dans certaines circonscriptions.
- Conseil école/collège : 2x2h au minimum + 2h de rencontre de travail avec les enseignants 2nd degré soit 6h. Avec le collège, les conseils de cycle 3 sont aussi du temps hors site, qui ne peut donc l'être avec d'autres collègues, et divise encore un peu plus le temps de travail sur l'école.
- Réunion de bassin : 2x2h soit 4h.
- Stage à public désigné : nous notons positivement tout ce qui encourage la formation continue, mais il serait important, lorsqu'un stage de directeurs a lieu sur un temps de décharge, que cette décharge puisse être compensée par la mise à disposition d'un titulaire remplaçant sur un temps équivalent.

Nous sommes donc déjà à 16h minimum de travail effectif en dehors de l'école, avec des déplacements parfois longs, et un apport d'informations à transmettre aux collègues. Soit un peu plus de 2 journées.

Les deux ½ journées de « réflexion sur les sujets proposés par l'Autorité Académique », dites de pré-rentrée sont donc déjà remplies.

Nous vous rappelons que la journée de solidarité est initialement consacrée aux projets d'école et au travail d'équipe et non à la direction. Si ces heures ne sont pas à prendre sur la journée de Solidarité, il faudrait pouvoir rémunérer les Directeurs d'école en heures supplémentaires.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que les directeurs et directrices d'école sont aussi majoritairement des enseignants devant élèves. Les remarques suivantes sont donc valables pour tous les collègues, enseignants et directeurs, investis dans de nombreux projets :

- Projets de circonscription.
- Projets innovants.
- Participation et investissement aux réunions de l'AGEEM.
- Projet départemental (Ecole et Cinéma, Danse, Théâtre, Lapérouse, Écoles qui chantent).
- Pour les CP ou les CE1 : temps de saisie des évaluations, pris sur 5h d'APC dont certains directeurs sont déjà totalement déchargés.

A ce titre, nous joignons à ce mail un courrier du DASEN de la Somme qui acte une journée de compensation horaire pour les enseignants ayant bien fait remonter les évaluations nationales, ainsi qu'un courrier du DASEN de l'Ariège qui met les deux ½ journées de pré-rentrée à disposition des collègues pour la saisie de ces évaluations, rappelant que la journée de solidarité sera dédiée à la formation continue.

- Participation aux commémorations le dimanche.
- Sorties éducatives avec nuitée(s).
- Gestion des élèves perturbateurs et / ou de leurs familles, très chronophage mais inévitable.

Nous vous rappelons que les indemnités de direction d'école ne justifient pas autant de temps supplémentaire non cadré dans un planning précis et harmonisé sur le département.

Il semble que cette année particulièrement, en raison des 18h d'animations pédagogiques non compressibles, la charge de travail des directeurs et directrices d'école se soit considérablement alourdie.

Les directeurs et directrices d'école sont investis dans leurs missions mais cette année, cela n'est plus gérable.

Nous vous demandons de :

- **permettre aux directeurs d'alléger leurs 18h d'animations pédagogiques**, et a minima, qu'ils ne soient pas pénalisés en cas d'absence. Nous vous remercions de **mieux considérer la charge de travail** qui incombe aux directeurs en organisant et anticipant au mieux les temps supplémentaires qui arriveraient dans l'année.
- **permettre aux enseignants de CP et CE1 d'imputer le temps nécessaire à la saisie des résultats sur les deux ½ journées de pré-rentrée**. Vous êtes déjà bien informé des nombreux aléas informatiques rencontrés et de la perte de temps occasionnée (voire d'argent pour ceux ayant téléphoné à la plateforme informatique). Il sera également nécessaire de comptabiliser le temps lié aux rendez-vous individuels avec les parents, et ce, pour les deux sessions d'évaluation en CP. Pour des collègues qui rencontrent déjà individuellement les parents à la remise des livrets scolaires de fin de trimestre ou de semestre, vous comprendrez bien que la charge est vraiment importante. Aussi, bien entendu, si vous consentiez à **octroyer à ces enseignants**, comme dans la Somme, une **compensation horaire d'une journée**, ce geste serait, à coup sûr, perçu très positivement.
Nous venons de prendre connaissance des outils d'analyse accompagnant les évaluations et les remédiations proposées. Ceux-ci semblent très intéressants et feront plancher davantage encore, les collègues, sur ces résultats, leur interprétation ainsi que sur les remédiations à mettre en place.
- **permettre aux enseignants** participant aux projets et actions énoncés plus haut, **d'intégrer ces heures à la journée de solidarité** pour faire écho à la décision de votre homologue ariégeois. Voilà encore une décision qui donnerait du sens, et renforcerait la confiance dont les collègues ont besoin.

Au SE-Unsa, nous pensons que la conscience professionnelle des enseignants va bien au-delà d'un décompte du temps de travail à la minute près. Cependant, après seulement six semaines de classe, il est de notre devoir et de notre rôle de partenaire, de vous faire remonter que la situation est déjà très lourde pour beaucoup de nos collègues largement investis dans leur métier.

Nous vous remercions de votre écoute et vous prions d'accepter, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Cécile Alibert
Secrétaire Départementale SE-Unsa 81

Benjamin Pons
Responsable 1^{er} Degré SE-Unsa 81